

14 décembre 2016

Les 17 et 18 janvier 2017, les députés européens éliront un nouveau président, quatorze vice-présidents et cinq questeurs. Bien que le Parlement européen (PE) soit élu pour cinq ans, ces mandats sont de deux ans et demi et doivent être renouvelés à mi-parcours, c'est-à-dire en janvier prochain. Le poste le plus prestigieux est celui de président du PE, car celui-ci dirige ses travaux et le représente à l'extérieur, notamment lors des Conseils européens.

Il est actuellement occupé par le socialiste allemand Martin Schulz qui avait vu son mandat prolongé à l'issue de la précédente législature. Après avoir un temps hésité, il a décidé de ne pas se représenter et de poursuivre sa carrière politique dans son pays. En vertu de l'accord tacite de grande coalition entre les deux principaux groupes politiques, le Parti populaire européen (PPE) et les Socialistes et démocrates (S&D), conclu en début de législature, la présidence du PE devrait revenir au PPE. Cependant les jeux sont loin d'être faits car nombre de députés auront à cœur d'éviter que les présidences des trois institutions majeures de l'UE - le Conseil, la Commission et le Parlement - ne soient toutes entre les mains du PPE.

Pour se porter candidat à la présidence, un député doit être désigné soit par un groupe politique, soit par un minimum de 40 députés. La plupart des groupes ont désormais désigné leur candidat.

Le PPE l'a fait hier soir en élisant l'Italien Antonio Tajani qui a obtenu 94 voix devant l'Irlandaise Mairead McGuinness (57 voix) et le Français Alain Lamassoure (34 voix). Conforme à la logique institutionnelle, ce choix ne paraît cependant pas de nature à faciliter le ralliement de la gauche (S&D et radicaux) et des Verts en raison de l'origine politique de l'élu (le parti Forza Italia), du bilan contrasté de son action en tant que commissaire à l'industrie et des doutes concernant son implication dans le scandale des émissions de CO2 par les véhicules Volkswagen.

Les socialistes ont choisi comme candidat le président de leur groupe, l'Italien Gianni Pittella. Mais celui-ci est loin de faire l'unanimité chez les siens d'autant plus qu'après avoir ardemment soutenu le principe de la grande coalition, il lui sera difficile de la dénoncer avec la même vigueur. L'aile gauche du S&D souhaite par ailleurs que le parti se positionne sur une base moins centriste et se montre plus ferme face aux élus de droite.

Du côté des libéraux d'ALDE, il n'y a pas encore eu d'annonce officielle mais la Française Sylvie Goulard qui avait annoncé sa candidature s'est retirée de la compétition, ce qui laisse le champ libre au président du groupe, le Belge Guy Verhofstadt qui a par ailleurs été désigné le 8 septembre dernier pour mener les négociations sur le Brexit au nom du PE.

La gauche radicale (GUE) sera représentée par l'Italienne Eleonora Forenza (élue sur la liste « L'autre Europe avec Tsipras ») et la Belge Helga Stevens (élue nationaliste flamande du NVA) sera la candidate du groupe des conservateurs (ECR). A ce jour, aucune annonce n'a été faite concernant un éventuel candidat des Verts.

Le vote a lieu à bulletin secret, ce qui peut réserver des surprises. Pour être élu, un candidat doit remporter la majorité absolue des suffrages exprimés. Si aucun candidat n'est élu au terme des trois premiers tours de scrutin, seuls les deux candidats arrivés en tête participent à un quatrième. Le président est alors élu à la majorité simple.

Dans le contexte actuel, il semble difficile qu'un candidat puisse réunir une majorité absolue au cours des trois premiers tours de scrutin. Le sort de la présidence du PE se jouera donc sans doute à l'issue du 3^{ème} tour, probablement entre le candidat PPE et le candidat S&D. Si les S&D souhaitent conserver ce poste, ils devront être en mesure d'accorder des concessions suffisantes aux autres groupes, en premier lieu aux Libéraux (la présidence de la commission des Libertés civiles, LIBE, est parfois évoquée) mais aussi aux Verts et à la gauche radicale dont l'appui leur sera nécessaire.

Quelle que soit l'issue du scrutin, celui-ci aura un impact majeur sur le choix des présidences et vice-présidences des 22 commissions et sous-commissions du PE qui doivent également être renouvelées à mi-mandat. Ces élections se dérouleront après celle du président du PE, lors de leurs premières réunions fin janvier.